

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT
agissant par délégation du Comité Syndical

Décision N° 16

OBJET :

Validation d'un projet au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2018-2024 « PETR Centre-Cher » - AFADO 18 – Acquisition de vélos à assistance électrique

DECISION DU 2 JUIL. 2024

Le Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Centre-Cher ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5741-1, L 5711-1 et suivants, L5211-2 et L 5211-10 ;

VU l'Arrêté Préfectoral du 20 décembre 2018 constatant la transformation du SIRDAB en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) ;

Vu la délibération n°4 du Comité syndical du 12 février 2024 portant délégation de pouvoir au Bureau Syndical et au Président ;

VU la délibération CPR n°18.06.26.58 du 22 juin 2018 relative à la décision de la Région sur le programme d'actions présenté sur les Pays de Vierzon et Bourges et sa signature en date du 13 juillet 2018 ;

VU la délibération n°9 du Comité Syndical du 13 octobre 2021 portant validation de la nouvelle maquette financière du CRST 2018-2024 du PETR Centre-Cher et validation de l'avenant n°1 « Après bilan ».

CONSIDERANT le projet présenté :

Cadre de référence 30-5 : Initiatives locales pour des alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture

Maitre d'Ouvrage : AFADO 18

Projet : Acquisition de vélos à assistance électrique

Description : L'association compte prendre sa part dans la transition écologique en mettant à la disposition de ses intervenantes à domicile et de son équipe d'encadrant des vélos à assistance électrique. Fort du constat et de l'évolution du coût du carburant et que ce secteur d'activité est très consommateur de CO2, il apparaît indispensable de proposer des solutions alternatives pour rendre le service auprès de nos clients âgés et ou handicapés. Nous menons en parallèle une démarche RSE (responsabilité sociale des entreprises) avec l'union des employeurs de l'économie sociale et solidaire. Cela permettra de proposer une solution d'accès à l'emploi et donc de trouver de nouvelles recrues car beaucoup de postulants n'ont pas leur permis, ni même les moyens de locomotion pour prendre leur poste, de sectoriser notre géographie d'intervention avec une équipe autonome responsable, et à terme de déployer autant que possible une alternative au déplacement professionnel pour nos équipes d'aide à domicile.

Dépenses éligibles		Recettes / Cofinancements	
Achat vélo	9 990,00 €	CRST 30-5 (40 %)	3 900,00 €
		LEADER	6 090,00 €
Total HT	9 990,00 €	Total	9 990,00 €

DECIDE :

ARTICLE PREMIER : de valider le soutien au projet « *Acquisition de vélos à assistance électrique* » présenté par AFADO 18, au titre du cadre de référence 30-5 « Initiatives locales pour des alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture » du CRST du PETR Centre-Cher par une subvention de 3 900 €, qui, au regard de la consommation avancée des fonds sur l'axe C, seraient mobilisés à travers l'enveloppe fongible.

ARTICLE 2 : La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification, par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

ARTICLE 3 : Monsieur le Président du PETR Centre-Cher et Madame le Comptable Public de Bourges Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.



Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,

François DUMON

Le Président certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire du présent acte

Transmission en Préfecture le : 2 JUL. 2024

Publication électronique : 2 JUL. 2024

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur du PETR Centre-Cher,
Julien FONTAINHAS